

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT BOURGOGNE FRANCHE COMTE TRIAL 2022

Art.1 - GENERALITES

Les épreuves du Championnat Bourgogne Franche-Comté sont ouvertes à tous pilotes licenciés nationaux, membres d'un club FFM. Seuls les pilotes licenciés dans un club de la Ligue Bourgogne Franche-Comté pourront prétendre au classement général du Championnat Bourgogne Franche-Comté.

Art.2 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté se déroulera dans les catégories suivantes :

Sénior 1 – Open – Sénior 2

Sénior 3+ - Sénior 3 – Sénior 4+ - Sénior 4

Sénior 3 MAT – Sénior 4+ MAT – Sénior 4 MAT

Nota : les licenciés MAT2 (motos anciennes trial) ne donnent pas accès au classement scratch

Art.3 - LICENCES

Types de licences FFM pour le Trial :

NCO : Nationale Compétition dès 15 ans

MAT : Motos Anciennes Tout Terrain dès 15 ans

NTR : Nationale Compétition dès 15 ans

NJ3C : Nationale Compétition Jeunes 12/14 ans

Les licences "une manifestation" (hors championnat et en fonction des organisateurs).

Art.4 -

Le Championnat Bourgogne Franche-Comté 2022 se déroulera sur la totalité des épreuves inscrites au calendrier moins deux.

4-1 : Les deux plus mauvais résultats seront retirés pour le classement final.

4-2 : Tous les pilotes seront classés par catégorie.

4-3 : Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé 50% des épreuves inscrites au calendrier du championnat de ligue, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

Les trois premiers pilotes du Championnat de Bourgogne Franche-Comté de chaque catégorie seront récompensés à l'occasion de l'Assemblée Générale ou d'une cérémonie prévue par la commission et ils seront personnellement avertis de la date et du lieu.

Art.5 - LES POINTS

L'attribution des points pour le classement correspond au barème suivant :

1^{er} 20 pts – 2^e 17 pts – 3^e 15 pts – 4^e 13 pts – 5^e 11 pts – 6^e 10 pts – 7^e 9 pts

8^e 8 pts – 9^e 7 pts – 10^e 6 pts – 11^e 5 pts – 12^e 4 pts – 13^e 3 pts – 14^e 2 pts - 15^e 1 pts

Art.6 -

Les pilotes ex-æquo seront départagés sur le plus grand nombre d'épreuves où ils auront marqué des points, ensuite par la meilleure place dans la dernière manche du Championnat.

Art.7 -

La catégorie choisie lors de la 1ère épreuve du Championnat sera celle retenue pour le classement de la saison (sauf avis de la Commission après demande écrite du pilote au Président). Cette demande devra être faite avant la course suivante.

Art.8 -

Le tracé des zones pour les pilotes inscrits dans les catégories Open – Sénior 3+ et Sénior 4+, doit être établi de la façon suivante : Panache des zones des 3 catégories suivant le désir de l'organisateur.

Art.8 bis

Si l'organisation le prévoit, tous les pilotes de chaque catégorie devront franchir la zone d'obstacles en 1 minute 30 maximum, sous peine d'échec. La catégorie S4 = 2 tours. Les autres catégories = 3 tours

Art.9

Les pilotes participant le même jour à une épreuve du Championnat de France, d'Europe ou du Monde, devront fournir un justificatif de leur résultat (sous huitaine) au Président et au Délégué, afin de leur attribuer les points obtenus suivant le barème ci-dessous :

- du 1^{er} au 5^e: 20 points
- du 6^e au 10^e: 15 points
- du 11^e au 15^e: 10 points
- du 16^e au dernier : 5 points

Art.10 - RÉCLAMATIONS

Elles devront être formulées au Directeur de Course, au plus tard, une demi-heure après l'affichage des résultats avec le versement d'une somme de **75€**. Cette somme sera remboursée si le bien-fondé de la réclamation est reconnu.

Art.11

Les prix des engagements sont fixés à **30€ et à 15€** pour les pilotes de moins de 16 ans dans l'année en cours. Ils seront gratuits pour les suiveurs qui devront être obligatoirement licenciés.

Les engagements devront parvenir à l'organisateur au plus tard la veille de l'épreuve, accompagnés des droits d'engagements (possibilité de s'engager par mail). Tout engagement incomplet sera majoré de **5€**

Tout engagement pris sur place sera majoré de **10€**

Les pilotes devront se présenter au contrôle administratif, munis de leur permis ou CASM et de leur assurance (*pour les circuits ouverts à la circulation*).

Un bulletin d'engagement type (*format Excel par exemple*) sera mis à la disposition et téléchargeable sur le site de la Ligue.

Art.11 bis

Temps de course : départs à partir de **9 heures**

L'arrivée du dernier pilote doit être maxi : **17 heures** pour les trials organisés avec **l'horaire d'hiver** et **17h30** pour les épreuves organisées avec **l'horaire d'été**.

Art.12

Tout comportement incorrect envers un autre coureur, un Officiel ou un Commissaire sera sanctionné.

Art.12 bis

La présence des 3 premiers pilotes de chaque catégorie est obligatoire à la remise des prix pour chacune des épreuves. En cas d'absence, le pilote ne pourra prétendre à marquer des points au Championnat pour cette épreuve. La remise des prix doit avoir lieu au maximum 1 heure après l'arrivée du dernier pilote.

Art.13 - Coupe des Régions

Les pilotes désirant participer à cette compétition devront en faire la demande auprès du Président avant le 1^{er} juillet 2021.

Couleur des flèches :

Senior 1	Bleu	Senior 3	Jaune
Open	Bleu ou vert	Senior 4 +	Noire ou Jaune
Senior 2	Vert	Senior 4	Noire
Senior 3+	Vert ou jaune		

Afin de protéger le sol lors des interventions mécaniques, chaque concurrent doit stationner sa moto sur un tapis environnemental.

Pour tout manquement au présent règlement se reporter au règlement particulier de chaque épreuve.